

Festival national du film d'animation 2022

Appel à projets - Règlement officiel

1. CADRE

Les projets inscrits concourent pour l'une des deux sessions de Pitches, organisées dans le cadre du 28ème Festival national du film d'animation, organisée par l'Association française du cinéma d'animation - AFCA. L'édition aura lieu du 23 au 27 avril 2022 à Rennes Métropole (35).

2. MODALITÉS GÉNÉRALES

L'inscription du projet doit être effectuée en ligne, à titre individuel par son ou ses auteurs obligatoirement. Les porteurs de projet devront impérativement répondre à tous les champs du formulaire en ligne, l'accompagner du matériel demandé (voir Article 4) selon la catégorie dans laquelle ils se présentent, le rédiger en français.

Un porteur de projet ne peut pas présenter plus de 3 projets la même année toutes catégories confondues.

3. CATÉGORIES

L'appel à projets est ouvert pour deux catégories :

- a. **Les projets en concept** : destinée aux projets peu avancés, à un stade embryonnaire, sans producteurs. Sont invités à s'inscrire les auteurs porteurs d'un projet à la recherche de collaborateurs artistiques ou de producteurs, souhaitant bénéficier de retours et de rencontres.
- b. **Les projets en développement avancé ou préproduction** : destinée aux projets – soutenus ou non par un producteur – en recherche de collaborateurs, producteurs, coproducteurs ou de diffuseurs.

L'AFCA se réserve le droit, avec l'accord écrit de l'ayant droit, de déplacer un projet qu'il n'estime pas être dans la bonne catégorie.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

L'inscription est gratuite et en ligne via https://form.zonefestival.com/?k=afca_fl

- a. **Pour les projets en concept** : du 1 novembre au 15 décembre 2021 inclus
- b. **Pour les projets en développement avancé ou préproduction** : du 15 décembre 2021 au 30 janvier 2022 inclus

Le formulaire d'inscription dûment rempli doit impérativement inclure un lien de téléchargement du dossier du projet sous forme d'un fichier PDF unique n'excédant pas 40 Mo. La présentation générale reste libre, dans la mesure où l'ensemble des documents requis figurent dans le dossier.

L'auteur ou l'un des auteurs du projet doit obligatoirement être de nationalité française ou installé en France.

Les types d'œuvres acceptés sont les courts métrages, (Web)séries et unitaires TV, dont le travail d'animation, quelle que soit sa technique, représente au moins 50% de la durée de l'œuvre complète. Le genre de l'œuvre est libre. Le public cible (jeunesse, tout public ou adulte) est à préciser dans le formulaire d'inscription et la note d'intention.

Les projets de spéciaux TV, d'unitaires TV doivent être inscrits en catégorie Séries. Les longs métrages ne sont pas autorisés à concourir.

Un projet inscrit en concept, sélectionné ou non dans le cadre d'une édition, peut être inscrit l(es)année(s) suivante(s) dans l'autre catégorie en développement/préproduction.

Un projet en concept non sélectionné lors de la présente édition du Festival, pourra à nouveau s'inscrire une seconde fois dans la même catégorie "en concept", à condition de faire l'objet d'une avancée significative et en le précisant clairement dans le dossier.

Un projet non sélectionné dans la catégorie en développement/préproduction ne peut être réinscrit dans la même catégorie l'année suivante. Si toutefois le projet faisait preuve d'un développement significatif depuis sa première inscription dans la catégorie en développement/préproduction, le.s porteur.s de projet sont autorisés à l'inscrire à nouveau deux ans plus tard. Le cas échéant, le dossier envoyé devra faire état de ce nouveau développement.

Un projet ayant déjà été accueilli en résidence peut être inscrit mais cela devra être stipulé.

Un projet présenté ne peut pas être réalisé dans le cadre d'un cursus de formation. Il peut toutefois avoir été accueilli en résidence pour son développement.

Un projet présenté ne peut pas faire l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision nationale. Il peut toutefois faire l'objet d'un préachat par une chaîne de télévision locale. L'auteur devra le préciser dans son dossier et inclure l'accord de ce diffuseur pour la présentation du projet.

Un projet ayant déjà fait l'objet d'éventuels engagements avec un producteur peut être inscrit mais cela devra être stipulé.

Le scénario ne fait pas partie des pièces attendues dans le dossier quelle que soit la catégorie du projet.

Les documents attendus pour un projet, en un seul fichier PDF de 40 pages (poids maximum: 40 Mo), sont :

a. Projet de court métrage, (Web)série ou Unitaire en concept

Peut être inscrit un projet porté par un ou plusieurs auteurs en recherche de collaborateur artistique et/ou producteur.

- Page de présentation comprenant le titre, un visuel, le.s nom.s de.s auteur.s, le public cible, le genre, la technique d'animation, le format envisagé
- Description de l'état d'avancement du projet
- Synopsis (résumé synthétique du projet, 1-2 pages maximum)
- Traitement (si existant, résumé détaillé du projet, rassemblant les points/axes et personnages principaux de votre intrigue/proposition)
- Une note d'intention de l'auteur

- Description des éléments clés du projet (personnages, décors,...)
- Si série : résumés de plusieurs épisodes
- Visuels représentatifs du projet

b. Projet de court métrage, (Web)série ou Unitaire en développement/préproduction

Peuvent être inscrits les projets portés par un auteur accompagné ou non d'un producteur, en recherche de (co)producteur et/ou diffuseur.

Pour un projet de court métrage :

- **Éléments narratifs - 15 pages maximum :**
 - Une page de présentation comprenant le titre, un visuel, la.les technique.s d'animation, le format de production, le public cible, le.s nom.s des auteurs et le cas échéant, le nom de la société de production
 - Un synopsis court (résumé de l'histoire)
 - Un traitement de l'histoire (synopsis détaillé)
 - Une description des éléments clés du projet (personnages, décors,...)
 - Une note d'intention de l'auteur
 - Un état d'avancement du projet : état actuel, prochaines étapes, engagements éventuels, collaborateurs, producteurs (le cas échéant, faire figurer le nom du producteur et/ou de la boîte de production, chaîne TV locale, distributeur), etc.
 - Des extraits de dialogues (*facultatifs*)
- **Éléments graphiques - 15 pages maximum :**
 - Extrait de storyboard
 - Éléments existants : décors, personnages, model sheets, recherches graphiques, ambiance sonore, références, etc.
 - Teaser ou test d'animation (*facultatif*)
- **Éléments administratifs - 10 pages maximum :**
 - CV du ou des auteurs
 - Une attestation de cession de droits en cas de sujet adapté d'une œuvre préexistante
 - Une note datée et signée, attestant que le projet ne fait pas l'objet d'un préachat de la part d'une chaîne de télévision nationale
 - Si le projet est accompagné par un producteur, la copie des contrats d'auteurs ainsi qu'une note précisant l'état de la chaîne des droits sont attendues.

Pour un projet de (Web)série ou Unitaire :

- **Éléments narratifs - 15 pages maximum :**

Les mêmes éléments sont demandés que dans la catégorie « Court métrage », ainsi que :

- o le résumé de plusieurs épisodes
- o Le traitement détaillé d'un épisode

- **Éléments graphiques - 15 pages maximum :**

Les mêmes éléments sont demandés que dans la catégorie « Court métrage ».

- **Éléments administratifs - 10 pages maximum :**

Les mêmes éléments sont demandés que dans la catégorie « Court métrage ».

Nota bene : L'inscription d'un projet au Festival n'empêche pas au porteur de projet de le présenter également la même année à l'Appel à projet du Festival d'Annecy/MIFA ou d'autres événements en France et à l'étranger. En cas de sélection dans l'une des deux manifestations, le porteur de projet est invité à contacter les organisateurs.

Seuls les dossiers complets et conformes aux conditions énoncées aux Art. 2 et 4 du présent règlement seront soumis aux lect.eur.rice.s selon les catégories. Tout dossier présentant un nombre de pages supérieur à celui demandé sera refusé.

5. SÉLECTION, PRISE EN CHARGE

A l'issue de la sélection, 6 projets en concept (3 projets de courts métrages et 3 projets de (Web)séries ou unitaires TV) et 6 projets en développement/préproduction (3 projets de courts métrages et 3 projets de (Web)séries ou unitaires TV) seront retenus.

La sélection des projets sera annoncée aux porteurs de projet **par mail uniquement** :

- a. À partir du 15 février 2022 pour les projets en concept
- b. À partir du 31 mars 2022 pour les projets en développement avancé ou préproduction

Dans le cas où un ayant droit souhaiterait retirer sa candidature une fois la sélection annoncée, il devra le faire **dans un délai de 7 jours** afin d'offrir sa place à un autre projet.

En cas de sélection, les porteurs de projet acceptent que le Pitch soit présenté pendant le Festival, qu'il se déroule en présentiel à Rennes ou en ligne.

Prise en charge du Festival en cas de sélection d'un projet : une accréditation exonérée permettant d'accéder à l'ensemble des manifestations sera offerte à un maximum de 2 auteurs par projet sélectionné. Les producteurs soutenant les projets devront s'acquitter de leur accréditation. Le transport et l'hébergement restent à la charge des porteurs de projet.

Les porteurs des projets sélectionnés s'engagent à faire figurer la mention suivante au générique du film une fois produit : "Ce film a bénéficié du soutien de l'AFCA - Association Française du Cinéma d'Animation - grâce aux Pitches du Festival national du film d'animation".

Les ayants droits s'engagent également à informer l'AFCA des accords éventuellement signés grâce à la présentation de leur projet dans le cadre des Pitches ainsi que des avancées du projet jusqu'à sa production afin de poursuivre les actions de promotion autour des projets sélectionnés

6. PRÉPARATION et PITCHS

Une aide à la préparation des Pitches de projets en concept est proposée par le Festival et ses partenaires :

- en amont, elle est assurée par l'un des experts partenaires du Festival. Dans ce cadre, les auteurs s'engagent à se rendre disponibles pour les deux sessions d'une heure, avant la manifestation.

Déroulement de la session de Pitches de projets en concept :

- Présentation de 5 minutes par projet
- 15 minutes de retours sur le projet par un professionnel et le public
- Coordination par un modérateur

La préparation des Pitches de projets en développement/préproduction est faite en autonomie par leurs auteurs.

Déroulement de la session de Pitches de projets en développement/préproduction :

- Présentation de 10 minutes par projet
- Questions du public pendant 5 minutes

- Coordination par un modérateur

Tout projet sélectionné fera l'objet d'une répétition technique en amont de sa présentation en salle.

7. PRIX

Les Prix* suivants seront attribués aux projets retenus par les partenaires du Festival qui auront sélectionné les lauréats.

Projets en concept :

- L'AGRAF - Les Auteurs Groupés de l'Animation Française - proposera un mentorat individualisé aux 6 projets sélectionnés, en vue de leur présentation au Festival.
- L'AGRAF remettra un Prix offrant à un projet de court métrage ou de série un mentorat technique afin de lui apporter une expertise pour son développement, suite au Festival.

Projets en développement/préproduction :

- CICLIC Animation remettra un Prix en offrant une résidence de 4 à 6 mois (Vendôme, France) pour la production d'un court métrage ainsi que 35 000 €.
- Titro Film remettra un Prix à un projet de série en offrant une prestation de post-production pour la création du pilote d'une valeur de 1500 euros.

Pour les deux catégories :

- Cartoon remettra un prix à un projet de série de jeune auteur, diplômé entre 2016 et 2021, offrant une pré-sélection de son projet pour une session de pitch lors du Cartoon Springboard 2022 (tbc, Espagne). L'accréditation et les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge du/de la lauréate.

Tous les Prix seront remis à l'occasion du Festival.

**Les Prix et partenaires sont susceptibles d'évoluer.*

8. AUTORISATION DE DIFFUSION

En acceptant le présent règlement, l'ayant droit autorise l'AFCA à reproduire et diffuser, à titre gracieux, des éléments graphiques et audiovisuels (bande-annonce, visuels) fournis lors de l'inscription à des fins de communication, non commerciales.

Les porteurs de projet et ayants droits autorisent gracieusement la diffusion de la captation vidéo de présentation du projet :

- Durant le Festival et pendant un mois suivant la manifestation, sous forme de streaming sécurisé par mot de passe et accessible uniquement aux accrédités
- Durant le Festival d'Annecy, dans le catalogue de la Vidéothèque du MIFA (accessible uniquement aux accrédités MIFA) afin de poursuivre les actions de promotion autour des projets sélectionnés. Sur ce point, l'ayant droit peut demander à ne pas autoriser la diffusion du projet en envoyant un mail à l'AFCA.

A la demande des porteurs de projets, l'AFCA peut remplacer cette captation vidéo par une vidéo de présentation du projet, préparée par leurs soins. Contactez l'AFCA à films@afca.asso.fr

9. CONTESTATIONS

L'inscription d'un projet implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation sur le sens de ceux-ci, les tribunaux du siège de l'organisateur sont seuls compétents, la version française faisant foi.

Dans le cadre d'une situation non prévue par le règlement suivant, la direction de l'AFCA sera décisionnaire de la procédure à suivre.

10. ARCHIVES

L'AFCA conserve pour son Centre de ressources les documents joints aux dossiers de tous les projets sélectionnés. Cette copie sera accessible et consultable au Centre de ressources de l'AFCA sans limitation de durée par ses adhérents et partenaires.

Pour les projets sélectionnés, le matériel promotionnel (affiches, brochures, etc.) ainsi qu'un choix de documents originaux utilisés pour sa conception (storyboard, dessins, scénarios, etc.) sont les bienvenus pour être déposés au Centre de ressources de l'AFCA.

Pour toute question, contactez l'AFCA au 01 40 23 08 13 ou à films@afca.asso.fr